



DIEC/17-758-1745 du 13/11/2017

CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2018

Références : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié - Note de service n° 2017-158 du 31 octobre 2017 paru au BOEN n°37 du 2 novembre 2017

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées d'enseignement général et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93

Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.

Vos interlocuteurs sont :

- Pour les sujets : Mme CAZES 04.42.91.71.80
M. BOUANANI 04.42.91.71.72
- Pour l'organisation : Mme SIMON 04.42.91.71.93
Mme RIPERTO 04.42.91.71.83

1) PRINCIPES GENERAUX

1.1 - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

1.2 - Concourent dans les 30 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

2.1 - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

2.2 - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **8% de l'effectif total** des élèves des classes de première ou terminales correspondantes.

Je vous invite à être attentif à cette restriction pour inscrire vos candidats.

2.3 - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1^{er} janvier 2018, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

3) MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectueront en ligne à la même période du :

LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 AU LUNDI 4 DECEMBRE 2017, minuit (heure de Paris).

3.1 – Inscription des établissements

A compter de la session 2018 et suite à la mise en place d'une nouvelle version de CGWEB, **tous les établissements** s'inscrivent directement sur l'application CGWEB. Ils pourront ainsi générer le mot de passe qui leur permettra d'inscrire les candidats.

La procédure d'inscription est détaillée dans la notice explicative disponible en ligne :

<https://www.cgweb.education.gouv.fr>

3.2 – Inscription des candidats

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application CGWEB (<https://www.cgweb.education.gouv.fr>) en suivant les instructions disponibles en ligne.

Après la saisie en ligne des candidatures, l'établissement éditera la fiche de confirmation d'inscription pour chaque candidat et pour chaque discipline.

Les confirmations d'inscription devront être signées par le candidat, le professeur et le chef d'établissement, puis transmises au RECTORAT - DIEC 3.02 CGL ou valerie.simon@ac-aix-marseille.fr **au plus tard le lundi 11 décembre 2017.**

4) DISCIPLINES REPRESENTÉES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES :

Disciplines générales

- **Classes de premières :**
 - dans les séries L, ES et S : composition française, géographie, histoire, thème latin, version grecque et version latine.
- **Classes terminales :**
 - dans la série L : dissertation philosophique, **mathématiques**,
 - dans la série S : dissertation philosophique, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et sciences de l'ingénieur,
 - dans la série ES : dissertation philosophique, sciences économiques et sociales, **mathématiques**
 - dans toutes séries générales et technologiques, version et composition en : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais et russe
- **Classes de première et terminale :** arts plastiques et éducation musicale.

Disciplines technologiques

- **Classes terminales :**
 - dans la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : sciences et technologies industrielles et du développement durable,
 - dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL) : biotechnologies, sciences physiques et chimiques en laboratoire,
 - dans la série sciences et technologie de la santé et du social (ST2S) : sciences et techniques sanitaires et sociales,
 - dans la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : management et sciences de gestion,
 - dans la série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Calendrier du concours général des lycées session 2018

Lundi 12 mars 2018	Mardi 13 mars 2018	Jeudi 15 mars 2018	Vendredi 16 mars 2018
<p>Classes de première ES, L et S : Composition française</p> <p>Classes de terminale S : Physique-chimie</p> <p><u>Première partie⁽¹⁾ des épreuves suivantes :</u></p> <p>Classes de terminale :</p> <p>Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : Sciences et technologies industrielles et du développement durable</p> <p>Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : - Biotechnologies - Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : Sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>(1) : le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement.</p>	<p>Classes de terminale ES et S : Dissertation philosophique</p> <p>Classes de terminale L : Dissertation philosophique</p>	<p>Classes de terminale S : Sciences de la vie et de la Terre</p> <p>Classes de première ES, L et S : Version grecque</p> <p>Classes de terminale ES : Sciences économiques et sociales</p> <p>Classes de terminale S : Sciences de l'ingénieur</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Portugais - Russe <p>Classes de première ES, L et S : Version latine</p> <p>Classes de terminale : série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management et sciences de gestion</p>
Lundi 19 mars 2018	Mardi 20 mars 2018	Mercredi 21 mars 2018	Vendredi 23 mars 2018
<p>Classes de première ES, L et S : Thème latin</p> <p>Classes de première et de terminale : Education musicale</p> <p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en Anglais</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en Allemand</p> <p>Classes de première ES, L et S : Géographie</p>	<p>Classes de premières ES, L et S : Histoire</p> <p>Classes de terminale S : Mathématiques</p> <p>Classes de terminales ES et L : Mathématiques</p>	<p>Classes de première et de terminale : Arts plastiques</p>

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).